

Décision de Madame la Présidente

048-2023 - COMMANDE PUBLIQUE - Réalisation du schéma directeur de production et d'adduction d'eau potable et schéma directeur du réseau d'assainissement collectif des eaux usées

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant de déléguer un certain nombre de pouvoirs à Mme la Présidente et au Bureau,

Vu la délégation accordée à la Présidente par délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2022,

Considérant la nécessité de réaliser des schémas directeurs de production et d'adduction d'eau potable et du réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

Vu le rapport d'analyse des offres et l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 23 juin 2023.

Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance :

- **ACCEPTÉ** de signer le marché de Réalisation du schéma directeur de production et d'adduction d'eau potable et schéma directeur du réseau d'assainissement collectif des eaux usées, avec :
 - **Le groupement d'entreprises PROFILS ETUDES SARL (74 000 ANNECY) / A.T.EAU (38 000 GRENOBLE) / SARL PROFILS IDE (57 685 AUGNY) pour un montant de 469 879,00 € HT.**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Publier, le 06 juillet 2023



Josiane LEI

Présidente de la Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du Canton d'Évian

Reçu en Sous-Préfecture, le 11 juillet 2023

Mise en ligne le 13 juillet 2023